

**Séance du  
Conseil du  
13 janvier  
2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, le lundi 13 janvier 2025 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM. Yvon Roy et Martin Papineau et la conseillère, Madame Edith Rousseau. M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : la conseillère M<sup>me</sup> Ariane Tessier-Moreau et les conseillers MM. Luc Vézina et Michel Rousseau

### **1. Ouverture de la séance**

M. le maire, Frédéric Poulin procède à l'ouverture de la séance. M. Poulin souhaite la bonne année.

### **2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M. le maire, Frédéric Poulin  
M<sup>me</sup> Édith Rousseau, siège #2  
M. Yvon Roy, siège #3  
M. Martin Papineau, siège #4

**Sont absents :** M<sup>me</sup> Ariane Tessier-Moreau, siège #1  
M. Luc Vézina, siège #5  
M. Michel Rousseau, siège #6

**2025-01-01**  
Adoption de  
l'ordre du jour

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2024;
5. Augmentation de salaire des élus pour l'année 2025;
6. Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire ;
7. Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec
8. Correspondances
  - Lettre aviation
9. Suivi de dossier
  - Modification du CFS

10. Varia

- Bateau d'hiver
- Voyages cargos

11. Période de questions générales écrites et verbales

12. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Yvon Roy, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

**4. Adoption des procès-verbaux des séances du mois de décembre 2024**

**2025-01-02**

Adoption des  
procès-verbaux  
du mois de  
décembre 2024

Il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Édith Rousseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les procès-verbaux de la séance du mois de décembre 2024 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

**2025-01-03**

Salaire Élu  
2025

**5. Augmentation de salaire des élus pour l'année 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2023-01-148 remplace et abroge le règlement numéro 2001-01-84 et ses amendements. Concernant la rémunération des membres du Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation habituelle est celle de l'IPC de Statistique Canada ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Martin Papineau

**APPUYÉ PAR** Yvon Roy

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'augmentation salariale des membres du Conseil pour l'année 2025 soit fixée à 1,65 % en raison de l'augmentation de l'IPC de Statistique Canada d'octobre 2023 à octobre 2024.

**2025-01-04**

Couverture  
Cellulaire

**6. Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**DE DEMANDER** au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

2025-01-05  
Facturation SQ

7. **Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec ont reçu leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et

que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau**

**APPUYÉ PAR Martin Papineau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- **DE** mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- DE conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Correspondances

## 8. Correspondances

- **Lettre aviation**  
En résumé, M. Le Royer demande au Conseil d'organiser une rencontre avec le MTQ ainsi que les responsables de l'aviation pour trouver une solution aux normes qui ne cesse d'augmenter afin de rendre le service plus accessible et fiable.

Suivi de dossier

## 9. Suivi de dossiers

- **Modification du CFS**  
Le dossier a été pris en charge par le ministère des transports du Québec

Varia

## 10. Varia

- **Bateau d'hiver**  
Le directeur de la traverse M. Sameh Melki confirme que la Municipalité aura un bateau d'hiver cette année. En effet, le bateau d'hiver est prévu pour le 25 février 2025. Les réservations pourront se faire du 10 au 21 février 2025.
- **Voyages cargos**  
Le directeur de la traverse M. Sameh Melki confirme que la Municipalité aura 2 cargos par semaine jusqu'au voyages hivernal. Par la suite, la situation sera analysée pour voir si le service est maintenu à deux voyages par semaine ou un retour à la normal soit un seul voyage par semaine.

Période de questions

## 11. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 19h10 avec les questions dans la salle. La période de question prend fin à 19h17. M. Poulin invite les citoyens à la maison qui ont des questions à écrire à M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, directrice générale au [municipalite@isle-aux-grues.com](mailto:municipalite@isle-aux-grues.com).

2025-01-06  
Levée de la séance

## 12. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Édith Rousseau, que la séance soit levée à 19 heures 18.

Virginie Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin  
Maire







